

Compte rendu annuel – 2022/2023

Commission médicale

Le rôle de la commission médicale consiste essentiellement à la vérification des dossiers des arbitres de district, rôle nettement allégé depuis la mise en place par la fédération du DMA. Il n'empêche que la commission insiste pour un bon remplissage du dossier afin d'éviter les retards de validation.

Au coup par coup, le conseil de district est amené à lui demander des avis médicaux ponctuels.

Roland GUINAND
Le Président de la commission médicale